

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-SIXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2021-2022 TENUE LE 21 OCTOBRE 2021, À COMPTER DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLES 113 À 116 ET PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

---

Sont présents :

- M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau
- M<sup>e</sup> Serge Bernier, vice-président
- M<sup>e</sup> Julien Beaulieu, vice-président
- M<sup>e</sup> Marisol Miro
- M<sup>e</sup> Stéphanie Lisa Roberts (par téléphone points 1 à 1.3)
- M<sup>e</sup> Chantal Sauriol
- M<sup>e</sup> Régis Boisvert
- M<sup>e</sup> Audrey Gagnon
- M<sup>e</sup> Myralie Roussin
- M<sup>e</sup> Isabelle Cloutier
- M<sup>e</sup> Marcel-Olivier Nadeau
- M<sup>e</sup> Roxane Préfontaine
- M. Pierre Delisle
- M. François Dumulon
- M<sup>me</sup> Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Sont invitées :

- M<sup>e</sup> Tamara Davis (point 7.1)
- M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin (point 7.1, par téléphone)
- M<sup>me</sup> la juge Lucie Rondeau (point 7.2)
- M<sup>me</sup> la juge Chantale Pelletier (point 7.2)
- M<sup>e</sup> Ana Victoria Aguerre (point 7.2)

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Louis-François Brodeur, chef de cabinet

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

## **1. MOT DE BIENVENUE**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

### **1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Un point est ajouté, soit :

- 4.2 - Nomination d'un membre au Comité d'éthique et de gouvernance.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour tel que modifié.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 13, 14, 15, 16, 21, 22, 24, 27 ET 28 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup>, 6, 7, 8 ET 12 OCTOBRE 2021
- 1.3 RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
  - 1.4.1 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
  - 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE
  - 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
    - 2.2.1 PROJET LEXIUS
    - 2.2.2 TABLE JUSTICE QUÉBEC
  - 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
  - 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
  - 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT D'HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION
  - 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS
  - 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION
    - 2.7.1 AVOCATS EN OBNL
  - 2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES
  - 2.9 ACCÈS À LA JUSTICE
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
  - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 3.2 TABLEAUX DE BORD

- 3.3 SUIVI DU DÉCRET SUR LA VACCINATION OBLIGATOIRE
- 3.4 CONSULTATION DE LA CAI SUR LA RECONNAISSANCE FACIALE
- 3.5 TRIBUNAL SPÉCIALISÉ
- 3.5.1 PROJET DE LOI 92
- 3.5.2 TABLE NATIONALE DE CONSULTATION SUR LE TRIBUNAL SPÉCIALISÉ EN AGRESSION SEXUELLE ET VIOLENCE CONJUGALE
- 4. GOUVERNANCE
- 4.1 JETONS DE PRÉSENCE DES COMITÉS DU CA
- 4.2 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE - [REDACTED]
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 PRÉSENTATION - FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC
- 7.2 PRÉSENTATION DU PROJET ACCÈS
- 7.3 PROCÉDURE DE NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR CAIJ
- 7.4 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - ASSERMENTATION
- 8. VARIA
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
- 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 15 OCTOBRE 2021
- 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
- 9.6 DÉPÔT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021 DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
- 9.7 RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION DES JUGES 2019-2023
- 9.8 BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE - RAPPORT ANNUEL 2020-2021
- 9.9 DEMANDES D'ACCÈS 2021
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 13, 14, 15, 16, 21, 22, 24, 27 ET 28 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup>, 6, 7, 8 ET 12 OCTOBRE 2021

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration adoptent les procès-verbaux des séances des 14, 15, 16, 21, 22, 24, 27 et 28 septembre et 1<sup>er</sup>, 6, 7, 8 et 12 octobre sans correction et la liste des documents à être rendus publics.

Les membres apportent des corrections au procès-verbal du 13 septembre et l'adoptent tel que corrigé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER les procès-verbaux du 14, 15, 16, 21, 22, 24, 27 et 28 septembre et 1<sup>er</sup>, 6, 7, 8 et 12 octobre 2021 sans correction;**

**D'APPROUVER le procès-verbal du 13 septembre 2021 avec corrections;**

**D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 21 septembre 2021 à être rendus publics.**

### 1.3 RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport qui inclut les principales rencontres et discussions tenues dans les dernières semaines.

Elle discute particulièrement des dossiers suivants :

- **Conseil des sections (24 et 25 septembre 2021)** : La séance du Conseil des sections à l'Estrimont s'est bien déroulée. Il y a eu une bonne participation des bâtonniers et conseillers des barreaux de sections.
- **Rencontre téléphonique avec M<sup>e</sup> Philippe-André Tessier, président de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) (24 septembre 2021)** : La CDPDJ ne prévoit pas faire de sortie médiatique prochainement pour parler des enjeux de la justice au Nunavik. En mai 2021, la CDPDJ a publié un communiqué relativement au non-respect chronique du droit à l'éducation des jeunes Inuit hébergés en centre de réadaptation à l'extérieur de leur communauté. La CDPDJ souhaite participer à la rencontre que souhaite organiser le Barreau du Québec avec les communautés Inuit au Nunavik.
- **Assemblée générale de l'Association des avocats et avocates de province (AAP) (27 septembre 2021)** : La bâtonnière et les deux vice-présidents du Barreau du Québec ont participé à l'Assemblée générale de l'AAP. Ils ont aussi eu l'occasion d'avoir une discussion avec les représentants de l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ). Ces derniers souhaitent que le Barreau du Québec reconnaisse l'APAAQ comme un acteur du milieu de la Justice ayant pour rôle de défendre les intérêts socio-économiques des membres. Selon eux, l'AAP continuerait d'avoir son rôle de fédération des barreaux de section et offrirait de la formation, alors que l'APAAQ représenterait les intérêts socio-économiques des membres.
- **Rencontre avec la juge en chef Lucie Rondeau, j.c.q. (27 septembre 2021)**: La rencontre visait à discuter du projet de nouvelle division de la Cour du Québec. La juge en chef viendra faire une présentation au point 7.1.

- **Rencontre avec la juge Catherine La Rosa et le juge Clément Samson (27 septembre 2021) :** Accompagnée de M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, elle a participé à une rencontre visant à discuter du projet Lexius.
- **Rencontre avec M<sup>e</sup> Patrick Michel, directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) (5 octobre 2021) :** Ils ont discuté du projet de loi 92. Aucun mémoire ne sera déposé par le DPCP, mais ils seront invités en commission parlementaire. Selon le DPCP, l'un des enjeux importants à discuter sera la liste d'infractions qui seront visées par le tribunal spécialisé et qui sera prévue par règlement.

Relativement à l'entente sur la conciliation travail-famille, le DPCP est réticent à signer l'entente puisqu'elle lierait tous les avocats du DPCP, alors que les avocats de défense ne sont pas liés par la signature de l'entente par leurs associations.

- **Rencontre téléphonique avec M<sup>e</sup> Stéphanie Lisa Roberts (7 octobre 2021) :** M<sup>e</sup> Roberts résume avoir reçu un appel téléphonique d'un membre de la communauté anglophone du Barreau du Québec qui exprimait des craintes sur la position du Barreau du Québec relativement au projet de loi 96. On l'a invité à prendre connaissance du mémoire et on lui a offert de nous rencontrer pour expliquer la position.

Madame la bâtonnière Claveau souligne que le Quebec Community Group Network qui représente les associations anglophones a félicité le Barreau du Québec pour son mémoire.

À la question d'un membre, elle confirme que le Barreau de Montréal endosse la position du Barreau du Québec.

- **Rencontre avec M<sup>e</sup> Marie Rinfret, protectrice du citoyen (4 octobre 2021):** La rencontre visait à discuter de la situation de la justice et de la protection de la jeunesse au Nunavik. Elle a insisté sur l'importance de consulter les communautés autochtones pour échanger avec eux. Elle salue l'organisation de rencontres par le Barreau du Québec dans les communautés autochtones. Elle a offert sa collaboration.
- **Rencontre avec les représentants du CAIJ (8 octobre 2021) :** Accompagnée de M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, elle a rencontré le président et la directrice générale du CAIJ. Ils ont discuté des projets du CAIJ et de l'arrivée des notaires à titre de membres du CAIJ. Nous avons également discuté du remplacement de postes vacants au Conseil d'administration du CAIJ. Un poste sera maintenant dédié à un membre issu d'une communauté culturelle.
- **Legal Practice in Canada (15 octobre 2021):** Accompagnée de M<sup>e</sup> Martin Hovington, elle a présenté le Barreau du Québec et son processus d'admission à des étudiants à la maîtrise en droit de l'Université de Montréal.

Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

#### 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente son rapport de la directrice générale.

Elle souhaite attirer l'attention des membres du Conseil d'administration sur certains points :

- **Départ à la retraite de la directrice de la Qualité de la profession en décembre** : Nous sommes en processus présentement pour pourvoir ce poste de même que certains postes au sein du service, notamment celui de superviseur à l'inspection professionnelle à la suite de la nomination de M<sup>e</sup> Maryse Bélanger à titre de directrice de la clinique juridique.
- **Ajout à l'inscription annuelle** : Elle a demandé certains ajouts au formulaire d'inscription annuelle relativement aux modes de facturation des avocats (forfaitaire, horaire, pourcentage) et relativement aux champs de pratique liés aux violences à caractère sexuel afin de permettre au public d'avoir accès à cette information via le bottin des avocats.

Un membre salue l'ajout des modes de facturation. Cette information permettra un meilleur accès à la justice.

- **Sondage aux étudiants de l'École du Barreau** : Les étudiants de l'École du Barreau ont été sondés à deux reprises sur le mode d'enseignement. 72 % des étudiants sondés ont exprimé leur souhait de poursuivre l'enseignement à distance. L'enseignement demeurera en mode hybride cet hiver.

À la question d'une membre, M<sup>e</sup> Ouimet confirme que l'École du Barreau étudie présentement la possibilité de poursuivre l'enseignement en mode hybride à long terme. Les locaux libérés serviront pour la clinique juridique de l'École du Barreau.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport.

En réponse aux questions des membres, M<sup>e</sup> Ouimet souligne que :

[REDACTED]

- **Portée des médias sociaux du Barreau du Québec** : La baisse de fréquentation des médias sociaux par rapport à l'année précédente pourrait s'expliquer par le nombre moins important de publications sur les médias sociaux à la fin du mandat du bâtonnier Grondin. Aussi, la plateforme *Twitter* est moins utilisée qu'auparavant. Une membre ajoute que l'utilisation importante des médias sociaux au début de la pandémie peut aussi expliquer les statistiques élevées l'année dernière.

#### 1.4.1 **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente le rapport de la direction générale.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur ce rapport.

## 2. **DOSSIERS STRATÉGIQUES**

---

### 2.1 **RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE**

---

Inf : Monsieur le vice-président Serge Bernier fait le suivi de ce dossier.

Il a continué les rencontres avec les associations. Ces dernières sont déçues que le groupe de travail indépendant ne se soit pas prononcé sur la question des considérations spéciales. Elles sont toutefois heureuses des mesures annoncées par le ministère de la Justice pour donner suite aux recommandations du rapport intérimaire.

Un suivi a été fait avec le ministère de la Justice relativement aux modifications réglementaires requises pour mettre en place les recommandations, ce qui devait être fait cet automne.

[REDACTED]

La Commission des services juridiques, le Barreau du Québec et les associations sont heureux des recommandations du rapport intérimaire du groupe de travail indépendant.

## 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

---

### 2.2.1 PROJET LEXIUS

---

Inf : M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette résume les derniers développements dans ce dossier :

- Le 27 septembre 2021, madame la bâtonnière Catherine Claveau et lui ont rencontré la juge en chef associée de la Cour supérieure, Catherine La Rosa et le juge Clément Samson afin de discuter des enjeux liés au projet Lexius et des prochaines étapes.
- Le 30 septembre 2021, ils ont rencontré M<sup>e</sup> Gaétan Rancourt, directeur du projet Lexius, M<sup>e</sup> Marjorie Forgues, sous-ministre associée au ministère de la Justice, afin de faire le point sur l'état des travaux du projet Lexius et la participation du Barreau du Québec dans le projet. La création d'un forum réunissant la magistrature, l'équipe du projet Lexius et le Barreau a été discutée.
- Le 5 octobre 2021, le comité aviseur s'est réuni pour la deuxième fois et a identifié sept enjeux prioritaires à être discuté avec la magistrature et l'équipe du projet Lexius à brève échéance. Ces sujets ont été transmis à l'équipe du projet Lexius pour être ajoutés à l'ordre du jour de cette réunion tripartite. Il réfère au compte-rendu de la réunion déposé au bénéfice du Conseil d'administration détaillant ces enjeux.
- Une tuile sur l'Espace A sera publiée prochainement afin de renseigner les membres sur le projet Lexius.
- Le 15 novembre 2021, le lancement du projet Lexius débutera par le déploiement du projet pilote de la phase 1 (dépôt des constats d'infractions du Bureau des infractions et amendes) au palais de justice de Gatineau.

Aux questions des membres, M<sup>e</sup> Mallette répond ce qui suit :

- Considérant l'absence de représentant du public sur les comités Lexius et le rôle de protection du public du Barreau, l'un des sept enjeux prioritaires identifiés par le comité aviseur et qui feront l'objet de discussions tout au long des travaux est la gestion du changement et l'accompagnement des citoyens.
- Le Barreau du Québec développera des formations pour ses membres et intégrera les modifications à venir à la formation de l'École du Barreau. Pour le moment, considérant que les détails du projet ne sont pas encore connus, il est impossible de développer le contenu des formations.
- L'Espace A renseignera les membres sur le projet Lexius et l'état des travaux. Il contiendra aussi une foire aux questions et la possibilité pour les membres de communiquer avec le Barreau pour faire part de commentaires ou questions en lien avec le projet.

### 2.2.2 TABLE JUSTICE QUÉBEC

---

Inf : M<sup>e</sup> Audrey Gagnon fait le suivi des travaux de la table justice en matière civile.



Elle ajoute que le seul enjeu pour le moment est le délai dans l'entrée en vigueur du règlement relatif à l'encadrement des cliniques juridiques étudiantes. L'Office des professions a reçu une lettre avec des commentaires des doyens de cinq facultés de droit relativement au projet de règlement publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

En août dernier, elle a eu une rencontre avec D<sup>re</sup> Diane Legault pour établir un contact. Une deuxième rencontre sera tenue très prochainement pour discuter de la clinique juridique de l'École du Barreau.

## 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet indique que les discussions ont continué relativement à l'Ombudspersonne. Le groupe de travail rencontrera les personnes responsables de cette ressource en Ontario pour poser des questions. Aussi, il est possible que les initiatives déjà lancées comme la ligne info-harcèlement répondent déjà à certains besoins.

Aussi, un sondage sera transmis aux participants du programme *Panorama* prochainement afin d'obtenir les statistiques nécessaires à la préparation d'un rapport qui serait finalisé en février.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau indique que les travaux du groupe de travail sur la discrimination continuent.

## 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS

---

Inf : M<sup>e</sup> Audrey Gagnon indique qu'elle a rencontré avec M<sup>e</sup> Catherine Ouimet la directrice du Service des finances, M<sup>me</sup> Nathalie Thibert, afin de discuter de la possibilité de déployer le programme *Répit* partout au Québec. Des recommandations devraient être transmises au Conseil d'administration lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet rappelle que la période pour compléter le sondage sur le bien-être psychologique des avocats pancanadiens est terminée. Ce sondage est organisé par les mêmes chercheurs qui avaient organisé le sondage en collaboration avec le Barreau du Québec. La phase 2 visant à compiler les résultats est débutée.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne ajoute que les résultats de ce sondage seront intéressants, considérant que de nouvelles questions ont été ajoutées et que ce sondage a été lancé après la pandémie.

2.7 AVENIR DE LA PROFESSION

---

2.7.1 AVOCATS EN OBNL

---

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

## 2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES

---

Inf : M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette fait le suivi du dossier des interprètes judiciaires.

Il confirme qu'une dernière rencontre du groupe de travail a été tenue afin de rencontrer les derniers invités. Le rapport du groupe de travail devrait être présenté à la séance du Conseil d'administration de novembre ou de décembre prochain.

Ce dossier a également été discuté lors de la rencontre avec la sous-ministre Marjorie Forgues le 30 septembre dernier. La possibilité de créer un forum réunissant tous les acteurs du milieu sur la question des interprètes judiciaires afin d'étudier des pistes d'amélioration a été discutée.

## 2.9 ACCÈS À LA JUSTICE

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne qu'une première rencontre du groupe de travail aura lieu le 27 octobre prochain.

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

Madame la bâtonnière Catherine Claveau confirme qu'elle a accepté de participer à une entrevue avec Alec Castonguay à la radio de Radio-Canada sur la question de l'accès à la justice.

### 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

---

#### 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

---

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne présente le rapport du Secrétariat de l'Ordre.

Elle indique que le projet de loi 2 en matière familiale a été déposé et sera étudié par le SOAJ et les groupes d'experts concernés afin de présenter des recommandations au Conseil d'administration. Ce sont des dossiers qui sont suivis par le Barreau du Québec depuis le rapport Roy sur la réforme du droit de la famille.

Aussi, M<sup>e</sup> Champagne précise que le Barreau du Québec fera à nouveau des représentations dans le cadre des travaux de la Commission sur la rémunération des juges.

### 3.2 TABLEAUX DE BORD

Inf : Les membres prennent connaissance du tableau de bord déposé par le SOAJ.

### 3.3 SUIVI DU DÉCRET SUR LA VACCINATION OBLIGATOIRE

Inf : M<sup>e</sup> Sylvie Champagne fait le suivi de ce dossier.

Elle indique que les membres pratiquant dans les milieux de la santé visés au décret seraient touchés et devraient être adéquatement protégés. Les ordres professionnels se voient également accorder un pouvoir lié de suspendre ou de limiter les membres qui pratiquent dans ces milieux et ne respectent pas les obligations prévues par le décret. Un communiqué a été publié par le Barreau du Québec pour aviser les membres de ces informations.

Plusieurs questions ont été soulevées par ce décret, notamment par les ordres professionnels. Le ministère n'avait pas les réponses aux questions. Les ordres professionnels ne s'entendent pas sur l'obligation des ordres professionnels de procéder à la suspension du droit d'exercice des membres d'ordres professionnels qui ne respecteraient pas le décret.

L'entrée en vigueur de cette obligation a été reportée au 15 novembre prochain.

### 3.4 CONSULTATION DE LA CAI SUR LA RECONNAISSANCE FACIALE

Inf : M<sup>e</sup> Sylvie Champagne présente le projet de mémoire. Il s'agit d'enjeux de protection des renseignements personnels. On réitère les commentaires faits par le Barreau du Québec sur les applications de traçage.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de mémoire.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 13 octobre 2021 préparé par M<sup>e</sup> Nicolas Le Grand Alary, avocat au SOAJ;

**CONSIDÉRANT** la consultation de la CAI sur les technologies de reconnaissance faciale;

**CONSIDÉRANT** les impacts potentiels des technologies de reconnaissance faciale;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Groupe de travail sur la protection des renseignements personnels;

**D'APPROUVER** le projet de mémoire à titre de position du Barreau du Québec.

### **3.5 TRIBUNAL SPÉCIALISÉ**

---

#### **3.5.1 PROJET DE LOI 92**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau avise que le mémoire du Barreau du Québec a été transmis à la commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi. Le Barreau du Québec a été convoqué à la commission parlementaire responsable de l'étude de ce dossier.

#### **3.5.2 TABLE NATIONALE DE CONSULTATION SUR LE TRIBUNAL SPÉCIALISÉ EN AGRESSION SEXUELLE ET VIOLENCE CONJUGALE**

---

Inf : M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau a participé à une rencontre du groupe de travail organisé par le ministère de la Justice avec plusieurs intervenants (avocats de la défense, organismes liés, MJQ et Barreau du Québec) sur le règlement et les projets pilotes qui découleront de ce projet de loi.

Elle a questionné pourquoi il n'y avait pas de représentants du DPCP et de la Cour du Québec invités à cette table. Les représentants du ministère de la Justice ont indiqué que la table nationale qui a mené à la production du rapport, et sur lequel étaient impliqués les représentants du DPCP et de la Cour du Québec, serait mise à contribution ultérieurement. Les membres du groupe de travail ont exprimé le soin de faire converger les travaux des deux groupes de travail. On veut que tous les acteurs soient invités à un même forum.

Le règlement prévoira les infractions qui seront visées et les districts visés par le projet pilote. La durée serait de 18 à 24 mois afin de récolter des données suffisantes. On a aussi parlé du bracelet anti-rapprochement à titre de mesure envisagée.

Les intervenants ont discuté de plusieurs enjeux liés à ce projet de loi. On doit trouver un terrain d'entente entre tous les intervenants du milieu de la justice. M<sup>e</sup> Ana Victoria Aguerre fera le suivi de ce dossier.

## **4. GOUVERNANCE**

---

### **4.1 JETONS DE PRÉSENCE DES COMITÉS DU CA**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne explique l'historique de ce dossier. Les décisions prises par le Conseil d'administration relativement aux jetons de présence accordés ont été regroupées au sein d'une Politique qui sera mise à jour tous les deux ans.

Les membres du Conseil d'administration adoptent la Politique.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'ADOPTER la Politique concernant la rémunération pour les membres de certains comités du Barreau du Québec.**

#### 4.2 NOMINATION AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

---

Inf : La candidature de M<sup>e</sup> Régis Boisvert est recommandée par monsieur le vice-président Serge Bernier à ce comité.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la nomination de M<sup>e</sup> Régis Boisvert à titre de membre du Comité de gouvernance et d'éthique.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**DE NOMMER membre au Comité de gouvernance et d'éthique la personne suivante jusqu'au 31 août 2024 :**

➤ **M<sup>e</sup> Régis Boisvert.**

### 5. PROTECTION DU PUBLIC

---

#### 5.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE - [REDACTED]

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne explique le contexte du dossier et le pouvoir du Conseil d'administration en vertu de l'article 55.0.1 du *Code des professions*. Elle indique que le Conseil d'administration peut donner suite à la recommandation du Comité d'inspection professionnelle ou encore convoquer le membre et l'inspection professionnelle en cas de doute.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation du Comité d'inspection professionnelle.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



## 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

---

### 7.1 PRÉSENTATION - FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC

---

Inf : M<sup>e</sup> Tamara Davis, directrice générale, et M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin, présidente du Conseil d'administration de la Fondation du Barreau du Québec, présentent les activités de la Fondation du Barreau du Québec.

M<sup>e</sup> Beaudoin remercie la bâtonnière Claveau de permettre à la Fondation de venir présenter ses activités.

M<sup>e</sup> Davis présente la Fondation qui travaille à moderniser ses travaux. La mission de la Fondation du Barreau du Québec est de faire avancer les connaissances en droit. Elle présente les activités de la Fondation du Barreau :

- Chercher : Soutenir les projets de recherche;
- Trouver : Récompenser l'excellence académique depuis 40 ans avec le Concours juridique;
- Transmettre : Information juridique (Conférences), soutenir la relève (programme de bourses) et informer gratuitement la communauté juridique et le grand public (documents d'informations à l'intention du public).

Elle présente la planification stratégique 2020-2023. L'une des priorités des dernières années a été la promotion du recours à la justice participative.

Cette année, la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, a demandé à la Fondation du Barreau du Québec de l'accompagner à mettre en place des initiatives et actions pour répondre aux besoins de la jeunesse. Elle présente ces initiatives.

La Fondation du Barreau du Québec est un acteur important de la communauté juridique. La Fondation possède une capacité de mener différents types de projets.

Elle discute du soutien financier de la Fondation : les membres qui donnent via l'inscription annuelle et le programme de gouverneurs et certains partenaires financiers. Elle discute des différentes façons de contribuer à la Fondation.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet qui siège à titre de membre du Conseil d'administration de la Fondation à titre de directrice générale du Barreau du Québec souligne le travail accompli par la Fondation du Barreau du Québec et la fierté du Barreau du Québec à l'égard de la Fondation.

## 7.2 PRÉSENTATION DU PROJET ACCÈS

---

Inf : M<sup>me</sup> la juge en chef Lucie Rondeau et M<sup>me</sup> la juge en chef associée Chantale Pelletier (division criminelle et pénale) présentent le projet Accès qui découle du rapport « Rebâtir la confiance ».

M<sup>me</sup> la juge en chef Rondeau présente 1) la réaction de la Cour du Québec au rapport, 2) la division Accès de la Cour du Québec et 3) la mise en place de la division.

### 1) Réaction de la Cour du Québec au rapport

Les dossiers en matière de violence conjugale et d'infractions à caractère sexuel représentent un volume important de dossier à la Cour du Québec.

La Cour du Québec traite de tous les dossiers en matière d'infractions à caractère sexuel, à l'exception de ceux procédant devant jury en Cour supérieure (une dizaine par année).

Après le dépôt du rapport au mois de janvier, la Cour du Québec a analysé les recommandations et discuté de ce qui pourrait être mis en place pour y donner suite. Dès le mois d'avril, la Cour du Québec a pris position à l'effet que la meilleure façon de donner suite aux recommandations était la création d'une division à l'intérieur de la Cour du Québec.

La Cour du Québec partage les recommandations qui mettaient en relief les situations et difficultés particulières des témoins et victimes impliquées dans ces dossiers et la nécessité de trouver des solutions.

### 2) Division des accusations dans un contexte conjugal et sexuel (Accès)

La création de cette division se décline en trois initiatives :

**a) Regrouper au sein d'une même séance (rôle, salle) tous les dossiers liés à ces accusations :** L'objectif est double : a) faciliter le travail des professionnelles aidantes aux personnes qui bénéficient de ces services; b) faciliter l'échange d'information entre les professionnelles aidantes et les procureurs impliqués au dossier (défense et DPCP). Cet échange d'information facilite la compréhension de tous du déroulement du dossier et des prochaines étapes.

**b) Une gestion d'instance soutenue adaptée au contexte des accusations dans un contexte conjugal et sexuel :** En regroupant les dossiers, le juge pourra avoir une gestion d'instance spécifique tenant compte des caractéristiques de ces dossiers.

**c) Un comité de liaison spécifique :** Ce comité regrouperait la magistrature, les services judiciaires, les professionnelles aidantes, les procureurs de la Couronne et les avocats de la défense. On y discuterait du fonctionnement de la division Accès (fréquence des dates d'audition, délais d'audition, salles, etc.) afin d'apporter les améliorations nécessaires. Ce comité permettrait aussi les échanges sur les ressources disponibles.

M<sup>me</sup> la juge en chef Rondeau explique les motifs qui justifient selon la Cour du Québec la création d'une division plutôt qu'un tribunal spécialisé. La Cour du Québec émet des inquiétudes sur les propos tenus relativement au tribunal spécialisé :

- **Structure du tribunal spécialisé** : Selon les informations à ce jour, il s'agirait d'un organisme public qui comprendrait non seulement les services judiciaires, mais aussi d'autres services non judiciaires (policiers, intervenants, etc.). Il n'est pas question pour la Cour du Québec d'assumer des responsabilités qui ne sont pas de l'ordre judiciaire. On doit avoir une distinction entre la sécurité publique et le pouvoir judiciaire.
- **L'assignation de juges « spécialisés » exclusivement au tribunal spécialisé** : Cela n'était pas une recommandation du rapport. Au contraire, la commissaire soutient qu'il n'est pas recommandé de le faire. En raison du volume de dossiers, il est impensable d'assigner seulement certains juges à ces dossiers.
- **Application différente du droit dans ce tribunal** : Il n'y a pas eu de modifications législatives au *Code criminel*. Le droit demeure le même. On vise ici des modifications dans l'administration de la justice.
- **Atteinte à la présomption d'innocence** : Il n'existe pas en droit criminel d'infractions spécifiques de violences sexuelles ou d'infractions de violences conjugales. Assigner les infractions à ce tribunal irait à l'encontre de la présomption d'innocence et de la neutralité du tribunal.
- **Confiance du public - attribution plus large des dossiers en raison du contexte** : Cette appellation laisse entrevoir au public que les violences visées sont physiques uniquement (voies de fait). Or, plusieurs infractions dans un contexte conjugal ou sexuel ne sont pas liées à de la violence physique (violence psychologique, vol, fraude, etc.). La Cour privilégie l'attribution des dossiers non pas selon le type d'infraction, ce qui en restreint la portée, mais plutôt en raison du contexte (conjugal et sexuel), ce qui en élargit la portée.

La Cour du Québec discute du modèle de l'Afrique du Sud qui a mis sur pied un tribunal spécialisé uniquement sur les violences à caractère sexuel. En 2013, le ministère de la Justice a produit un rapport qui étudiait les difficultés rencontrées depuis la mise sur pied du tribunal spécialisé. L'une des recommandations était de laisser tomber cette appellation qui donnait une fausse impression au public.

### 3) Mise en place de la division

La Cour du Québec a débuté des discussions dans plusieurs régions du Québec avec les intervenants du système de justice impliqués dans ces dossiers. On veut étudier la volumétrie de dossiers et la meilleure façon de le mettre en place (détails de logistiques). On va ensuite le mettre en place régionalement et s'ajuster au besoin.

Elle rappelle que la Cour du Québec ne part pas de zéro. À Montréal, la Cour du Québec a déjà une salle dédiée aux infractions dans ces contextes et des organismes sont déjà présents pour accompagner les victimes. Il existe également des initiatives à la Cour municipale de Montréal pour les infractions de violences conjugales et à la Cour du Québec de Longueuil.

En mai 2021, à Sherbrooke, un projet a déjà débuté relativement aux infractions à caractère sexuel.

Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]



CONSIDÉRANT que M<sup>e</sup> Alain Ricard, président du conseil d'administration du CAIJ, a soumis au Barreau du Québec un projet de résolution écrite tenant lieu d'assemblée générale extraordinaire du CAIJ (la « Résolution Écrite ») visant à élire le Quatrième Candidat au poste d'administrateur du CAIJ;

DE CONFIRMER que le mandat du Comité de candidature lui permet de soumettre le Quatrième Candidat;

DE NOMMER à titre de délégués du Barreau du Québec aux fins de signer au nom du Barreau du Québec la Résolution Écrite les personnes suivantes :

- Mme la bâtonnière Catherine Claveau, à titre de représentante du Barreau du Québec;
- M. le bâtonnier Extra Junior Laguerre, à titre de représentant du Barreau de Montréal;
- Me Julie Mousseau, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- Me Valérie Assouline, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- Me Heather Michelin, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- Me Indra Balassoupramaniane, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- Me Stéphanie Côté, à titre de représentante de l'AAP;
- Mme la bâtonnière Caroline Gagnon, à titre de représentante du Barreau de Québec;
- Me Elif Oral, à titre de représentante du Barreau de Québec.

#### 7.4 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - ASSERMENTATION

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée au soutien de ce point et ils sont d'accord avec la demande.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le courriel de [REDACTED] en date du 15 octobre 2021 relativement à la demande d'autorisation afin qu'il puisse procéder à l'assermentation de la personne suivante :

[REDACTED]

CONSIDÉRANT les articles 62 et 86.0.1 (10) du *Code des professions* en vertu desquels le Conseil d'administration peut imposer l'obligation à toute personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre de prêter un serment et peut déterminer quels membres peuvent recevoir ce serment;

CONSIDÉRANT la résolution 69 du Conseil général des 11 et 12 décembre 2008 adoptant le serment que doit prêter toute personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre;

CONSIDÉRANT la résolution 284 du Comité exécutif du 11 novembre 2013 déterminant les dirigeants et employés du Barreau du Québec et des Barreaux de sections autorisés à recevoir le serment;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut, suivant des motifs raisonnables, autoriser tout autre membre en règle à recevoir le serment d'une personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre;

D'AUTORISER [REDACTED], membre en règle, à recevoir le serment de la personne suivante lors de la cérémonie en vertu des articles 62 et 86.0.1 du *Code des professions* :

➤ [REDACTED]

## 8. VARIA

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet discute du suivi de la planification stratégique. Elle a reçu deux offres de deux firmes pour faire l'exercice de consultation interne et externe. Ces offres sont autour de 55 000 \$. Elle présente les deux firmes et leur expérience en la matière. Les deux firmes ont l'expérience avec les ordres professionnels. Elle a choisi et mandatera l'une des deux firmes.

## 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

---

### 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 9.3 RAPPORTS FINANCIERS

---

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

**9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 15 OCTOBRE 2021**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.6 DÉPÔT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021 DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.7 RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION DES JUGES 2019-2023**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.8 BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE - RAPPORT ANNUEL 2020-2021**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.9 DEMANDES D'ACCÈS 2021**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

---

Catherine Claveau  
Bâtonnière du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre